

Image not found or type unknown



Le regroupement familial sur place? ou la vie privée familial?

Par **esperancekim**, le **18/06/2014** à **15:02**

Bonjour, rn mariée en 2008 à mon pays. rn Arrivée en France en 2005 et j'ai une carte de résident de 10ans. rn mon mari a une carte étudiant. rn j'ai 2 enfants nées en France. rn rn ma question, rn mon mari,,, pour changement de statut, rn il doit demander [fluo]un regroupement familial sur place[/fluo]? ou [fluo]la vie privé et familial[/fluo]?